



Après avoir consulté le dossier de consultation Mettis C ;
Après avoir parcouru le trajet à vélo avec des membres de Metz à Vélo, les Amis de la Terre, la FNAUT Lorraine, Résistance à l'Agression Publicitaire et de Paysages de France ;
Après avoir parlé à l'enquêteur ;
Après avoir lu l'avis que l'Association Metz à Vélo et l'ADEVMA ont soumis ; nous souhaitons dire, sans répéter ce qu'ils ont déjà écrit que nous sommes complet avec leurs avis mais nous souhaitons mettre en avant quelques points cruciaux qui méritent une attention particulière.

| | |
|---|----------|
| Intermodalité entre le Mettis C et la gare routière ? | 2 |
| Quelle signalétique va être en place ? | 3 |
| Quel temps d'attente aux feux ? | 3 |
| Comment va-t-on joindre Pouilly à Marly ou Noiseville à Laquenexy ? | 4 |
| Envisagez-vous des stations de vélo en libre service ? | 4 |
| Carte interactive | 4 |
| La construction d'un Parking Relais en centre ville est un non-sens. | 5 |
| Allez-vous mettre en place la végétalisation aux arrêts du Mettis C ? | 5 |
| Allez-vous installer des fontaines à eau là où c'est possible ? | 5 |
| Allez-vous installer des corbeilles qui permettent le tri plutôt que des poubelles fourre-tout ? | 6 |
| Allez-vous respecter la législation sur la pollution lumineuse ? | 6 |
| Allez-vous supprimer les panneaux publicitaires illicites ? | 8 |
| Est-ce que l'hydrogène vert est pertinent pour les bus ? | 8 |
| En conclusion : | 8 |

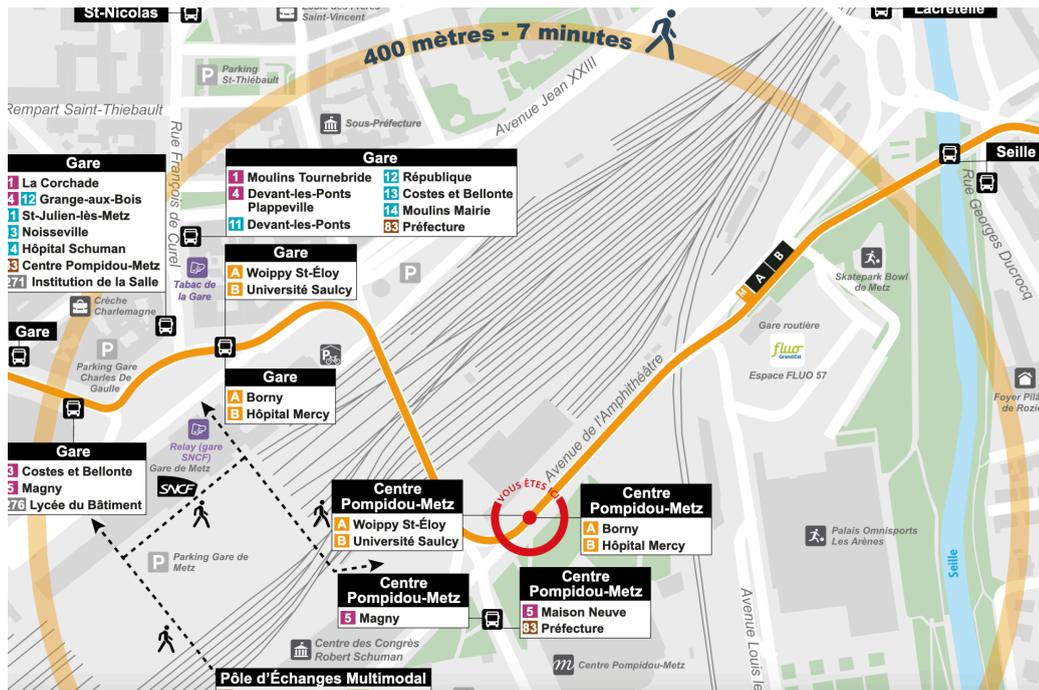


Image 1

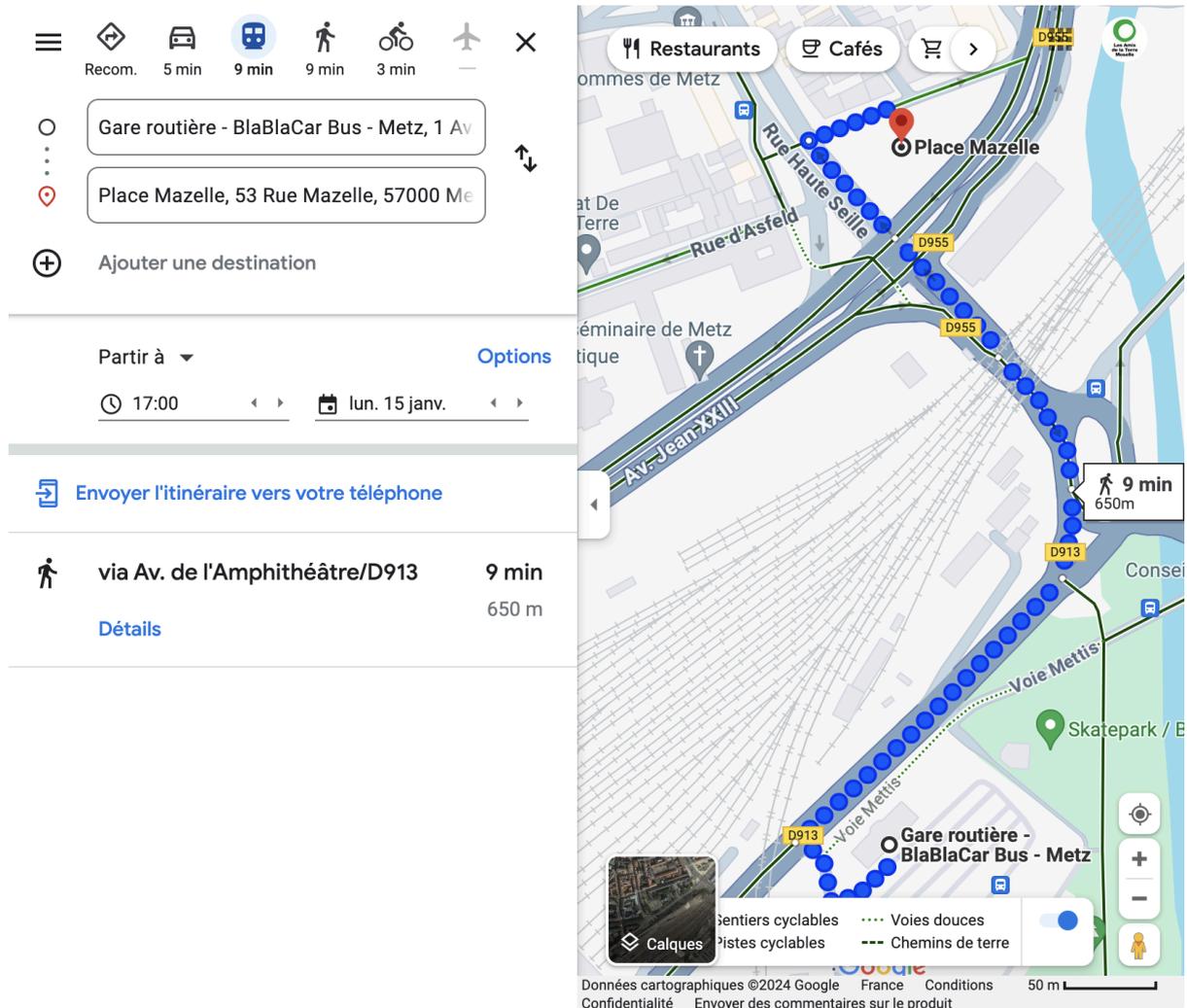
Un arrêt du Mettis C est prévu à 9 minutes de la gare routière.

Intermodalité entre le Mettis C et la gare routière ?

Un arrêt du METTIS C est prévu place Mazelle à 9 minutes de la gare routière.

Neuf minutes, avec ou sans bagages, c'est long et pénible lorsqu'on a une correspondance à prendre, que la signalisation est imprécise, qu'il faille attendre jusqu'à 1 minute 30 au feu avenue de l'Amphithéâtre

Il y a bien les lignes A et B du Mettis qui passent le long de la gare routière mais les arrêts sont 5 minutes en aval et 7 minutes en amont à pied et attendre les correspondances ajouterait 15 minutes au trajet et on n'éviterait pas le chemin boueux sur les 50 derniers mètres avant d'atteindre la gare routière si on vient de l'arrêt "Seille". Donc on ne peut pas considérer les Mettis A et B pour ce qui est de la liaison entre la ligne C du Mettis et la gare routière de Metz. En revanche il serait très utile d'avoir des vélos (non électrique) en libre service à l'arrêt Mazelle et à la gare routière ou de permettre les vélos dans les bus. Ceci réduirait le temps entre le Mettis et la gare routière de 9 minutes à 3 minutes.



Quelle signalétique va être en place ?

Pour rendre l'intermodalité plus visible (en plus des points développés par Metz à Vélo) il faudrait changer le nom de la station "Seille" en "Gare routière" et changer le nom d'un des arrêts de la ligne du Mettis C par exemple l'arrêt "Bon Secours" en "Bon Secours - Stade FC Metz" (c'est peu coûteux et rend le cheminement plus lisible. De plus la Métropole va devoir réviser toute les cartes alors c'est le moment ...)

Quel temps d'attente aux feux ?

Les personnes qui viendront du Mettis C vers la gare routière (ou vis-versa) n'auront d'autres choix que de passer par le noeud de traversées rond point Mazelle et rond point place Camille Hocquard et d'attendre pour effectuer 5 traversées successives. On ne peut pas changer le fait qu'il faille traverser des rues, mais on peut changer le temps d'attente

piéton et vélo **vraiment excessif** de la traversée de l'**avenue de l'Amphithéâtre** place Camille Hocquard qui est actuellement entre 80 et 100 secondes (le maximum autorisé par la loi) bien qu'il n'y ait que 12 à 17 voitures qui passent pendant cette durée qui semble interminable). D'autant plus qu'il n'y a pas de trottoir le long de l'avenue de l'**Amphithéâtre entre le passage de Plantières et le passage de l'Amphithéâtre** pour nous permettre d'éviter cette attente .

Comment va-t-on joindre Pouilly à Marly ou Noiseville à Laquenexy ?

Dans le grand Nancy certains bus, en plus d'être **gratuits** le week-end, acceptent les vélos gratuitement comme le font les TER, ce qui n'est pas le cas à Metz. Y-a-t-il des projets pour que les bus de la future ligne Mettis C acceptent les vélos avec priorité aux chaises roulantes et aux poussettes ? Cela répondrait à la question ci-dessus.

Envisagez-vous des stations de vélo en libre service ?

L'introduction d'un système de vélo en libre-service dans une ville peut apporter de nombreux avantages, tant sur le plan environnemental que sur le plan social et économique.

Des vélos en libre service faciliteraient le trajet entre la ligne de Mettis C et Amazon ou entre la ligne Mettis C et la gare routière, ou entre la ligne Mettis C et le FC Metz. Nancy qui a une taille similaire à Metz a 540 Vélos en libre service alors que Metz n'en a aucun.

Voici quelques exemples de villes de taille moyenne en France

Limoges : 140 000 habitants et 450 vélos en libre-service

Tours : 140 000 habitants et 500 vélos classiques et 1100 vélos à assistance électrique (tous en format deux places avec un passager à l'arrière possible) sur 300 stations marquées par des peintures au sol (il n'y aura pas d'attache ni d'installation autre).

Perpignan : 120 000 habitants Perpignan a des vélos et des trottinettes en libre service.

Carte interactive

Nous apprécions la carte interactive que vous avez mise à la disposition des usagers sur la page du Met'. Elle inclut les données des bus, trains, vélo, marche . Ce serait une bonne idée d'inclure les lignes de covoiturage comme blablacar et covoit ici.

Serait-il possible d'y ajouter des "calques" superposables comme sur Google Maps avec les :

- Stationnements Parking relais (et le nombre de places)
- Parking de covoiturage
- Voitures Citiz
- Location de vélo (Le Met' et privés)
- La maison du vélo

- Les pistes cyclables
- Les fontaines à eau ... et autres informations

La construction d'un Parking-Relais en centre ville est un non-sens.

La métropole devrait faciliter au maximum la possibilité de laisser sa voiture dans les P+R en entrée d'agglomération au lieu de construire un parking silo sur le site Auchan rue du XXème corps Américain. Ce parking encouragerait l'utilisation de la voiture et les embouteillages en ville.

Allez-vous mettre en place la végétalisation aux arrêts du Mettis C ?

Nous avons apprécié votre article du 27/07/2023 "Le procédé de végétalisation est expérimenté depuis mars dernier par l'Eurométropole". Votre expérimentation a-t-elle été concluante ?

Allez-vous installer des fontaines à eau là où c'est possible ?

Cela évitera des déchets plastiques à la source et évitera que les gens boivent l'eau non-potable des fontaines de la place Mazelle ?

Allez-vous installer des corbeilles qui permettent le tri plutôt que des poubelles fourre-tout ?

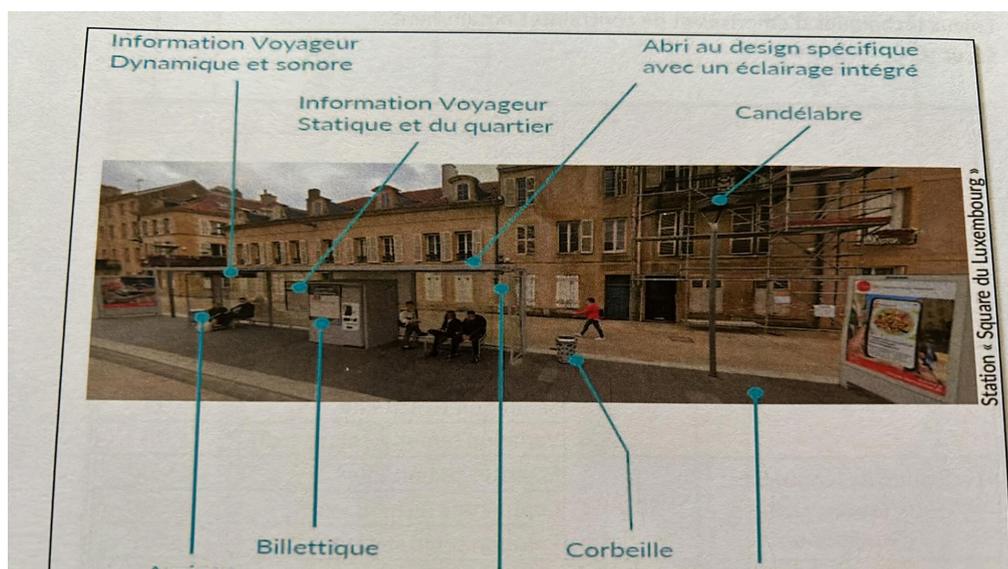


Image 2



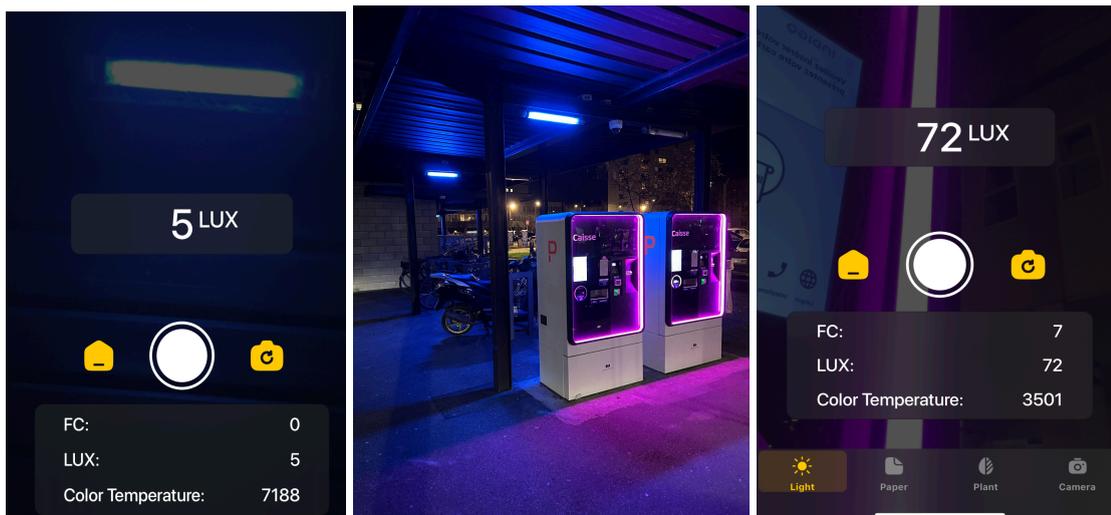
Image 3

Sur l'image 2, le candélabre ressemble aux deuxième ou troisième de l'image 3, il serait souhaitable qu'il ressemble plus au quatrième et qu'il soit éteint en milieu de nuit.

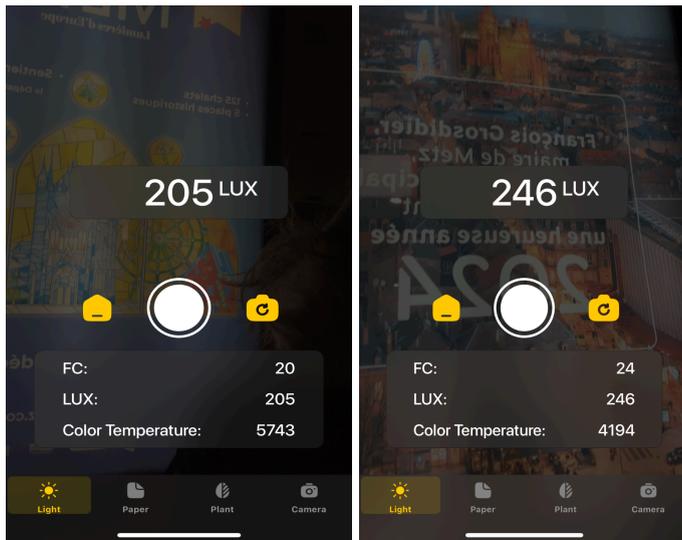
Allez-vous respecter la législation sur la pollution lumineuse ?

Est-ce que la Métropole va veiller à ce que la température de la luminosité de l'éclairage intégré et des candélabres ne dépasse pas 2700K pour ne pas nuire à la biodiversité et incommoder les habitants qui ont leurs fenêtres en covisibilité avec l'abribus ?

Pour illustrer mon propos j'ai l'exemple extrême de la machine pour payer le parking place Coislin et des lumières bleues qui, à respectivement 4501K et 7188K sont vraiment néfastes pour la biodiversité



Nous n'avons pas encore de RLPi sur la métropole. Les publicités lumineuses ne devraient pas être installées car elles projettent une luminosité de température supérieure à 3000 K qui est néfaste à la biodiversité.



Quoi qu'il en soit, puisque le décret n°2023-1021 du 3 novembre 2023 relatif aux régimes de sanctions pénales en matière de protection du cadre de vie et de sécurité d'approvisionnement en électricité renforcer l'efficacité des sanctions en matière de pollution lumineuse est maintenant en vigueur, nous souhaitons que des sanction soient appliquées là où la réglementation n'est pas appliquée. Avec la vidéosurveillance que la métropole a mise en place, la police peut émettre **un avis de contravention** à distance pour les publicités allumées entre 1h et 6h comme elle le fait pour le stationnement.

Allez-vous supprimer les panneaux publicitaires illicites ?



Nous avons remarqué, lors de nos sorties le long de la future ligne C qu'il y a beaucoup de panneaux publicitaires qui bloquent la visibilité or c'est interdit et il ne faut pas attendre les travaux du Mettis pour les supprimer. ici, plusieurs exemples rue du Général Franiatte.

[Article R418-7](#)

En agglomération, la publicité et les enseignes publicitaires et préenseignes visibles d'une autoroute ou d'une route express sont interdites, de part et d'autre de celle-ci, sur une largeur de 40 mètres mesurée à partir du bord extérieur de chaque chaussée. Toutefois, l'autorité investie du pouvoir de police peut les autoriser dans les limites et aux conditions qu'elle prescrit.

Hors agglomération, la publicité et les enseignes publicitaires et préenseignes visibles d'une autoroute ou d'une route express sont interdites de part et d'autre de celle-ci, sur une largeur de 200 mètres mesurée à partir du bord extérieur de chaque chaussée.

Est-ce que l'hydrogène vert est pertinent pour les bus ?

Bien que les bus à hydrogène vert puissent offrir des avantages en termes d'émissions et de temps de recharge par rapport aux bus traditionnels, leur pertinence dépend de divers facteurs, tels que les **coûts**, l'infrastructure, l'efficacité énergétique et les besoins opérationnels spécifiques de la région. Les décisions concernant l'adoption de cette technologie devraient être basées sur une évaluation approfondie de ces facteurs et sur les objectifs spécifiques de la politique de transport et de durabilité de la région.

La [Consultation sur la nouvelle stratégie française pour le déploiement de l'hydrogène décarboné](#) est en cours en France mais la métropole de Metz n'a pas fait de consultation à ce sujet. La Métropole prends le risque

En conclusion :

Nous regrettons le manque d'ambition du projet. Il est regrettable que l'enquêteur qui a été en charge du Plan de Déplacement Urbain (DPU) de la Métropole de Metz et qui est maintenant chargé de ce dossier qui touche également à la mobilité ne soit pas un usager des transports en communs. Cela soulève des inquiétudes quant à la compréhension approfondie des besoins des usagers. Nous appelons à une application rigoureuse de la réglementation, en particulier à la loi LOM. Le plan de mobilité (PDM) a été défini par l'article 16 de la loi d'orientation des mobilités dite LOM promulguée le 23 décembre 2019. Le plan de mobilité (PDM) devrait déjà remplacer le plan de déplacements urbains (PDU) dont l'ADEVMA fait référence dans son avis mais Metz Métropole n'a toujours pas de **Plan de Mobilité** en belle et du forme comme le voudrait la loi LOM.

Merci pour votre attention.

Les Amis de la Terre Moselle

12 janvier 2024